

### 6.2.2 - Accidents

L'année 2008 est marquée par une forte baisse du nombre de personnes tuées sur les routes réunionnaises. En effet, après quatre années pendant lesquelles le nombre de tués est resté relativement stable, aux alentours de 70, on enregistre en 2008 une forte baisse des décès consécutifs à un accident de la route (- 29 %).

En revanche, le nombre de blessés hospitalisés continue d'augmenter (404 en 2008 contre 357 en 2007). Cependant, on observe une confirmation nette de la tendance à la diminution du nombre de blessés légers enregistrée depuis 2006 (- 12 %).

Après une augmentation régulière des accidents jusqu'en 2006, leur nombre est stable depuis trois ans, aux alentours de 780 par an.

En 2006, le nombre d'accidents du travail ayant entraîné au moins un arrêt de travail s'élève à 3 840, en diminution comparativement à l'année précédente. Seulement 6,8 % de ces accidents provoquent une incapacité permanente. Les décès sont au nombre de quelques unités, très variables d'une année à l'autre s'agissant de petits effectifs. Les accidents du travail semblent avoir une fréquence relativement faible à La Réunion. En effet, le ratio Réunion/France ne représente que 0,5 % alors que la population réunionnaise pèse pour 1,2 % de la population française. Cependant ces chiffres sont à relativiser avec la population qui travaille, proportionnellement moins nombreuse à La Réunion. Le taux d'emploi à La Réunion est de 45 % contre 65 % en métropole.

Le secteur du BTP est le plus touché par les accidents du travail, avec plus de 815 accidents en 2006, soit 21% des accidents pour 8,6 % de l'emploi salarié. Les services, commerces et industries de l'alimentation dénombrent également beaucoup d'accidents, mais ils correspondent aussi à un nombre important d'emplois. Le secteur du transport se distingue aussi par sa dangerosité : près de 500 accidents, soit 12,5 % du total, pour 3,5 % des emplois salariés.

#### Définitions :

En harmonie avec ses principaux voisins européens, la France a adopté de nouvelles définitions de la gravité des accidents.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, une victime d'un accident de la route est désormais recensée comme **tuée** si elle décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident (au lieu de six jours). Par ailleurs, ce sont les victimes hospitalisées plus de 24 heures (appelées **blessés hospitalisés**) qui sont recensées à la place des victimes hospitalisées plus de six jours (appelées auparavant **blessés graves**).

**Accident corporel de la circulation** : accident de la circulation ayant fait au moins une victime.

**Accident du travail** : accident ayant provoqué une interruption de travail d'au moins une journée et ayant donné lieu au paiement d'une indemnité journalière.

**Maladie professionnelle** : maladie professionnelle reconnue et pour laquelle une indemnité ou une rente a été versée pour la première fois l'année en cours.

N.B. : la série statistique concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles publiée dans les éditions précédentes du TER concernait l'ensemble des accidents et maladies professionnelles.

#### Sources :

- [1] Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONIRS) - fichier des accidents.
- [2] Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) - DRP - mission statistique.

#### Pour en savoir plus :

- Sécurité routière - bilan 2008 - Direction départementale de l'Équipement de La Réunion.
- <http://www.reunion.equipement.gouv.fr>

### ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE [1]

	2006	2007	2008	La Réunion/ France (en %)
<b>Nombre d'accidents</b> .....	<b>779</b>	<b>782</b>	<b>777</b>	<b>1,0</b>
Nombre de blessés .....	1 029	1 011	978	1,0
<i>dont</i> : <i>blessés hospitalisés</i> (1) .....	351	357	404	1,1
<i>blessés non hospitalisés</i> (1) ....	678	654	574	0,9
Nombre de tués .....	71	72	51	1,1

### DÉCÈS DUS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL OU MALADIES PROFESSIONNELLES EN 2006 [2]

	La Réunion	Réunion/France (en %)
<b>Nombre de décès</b>		
par maladie professionnelle .....	0	0
Accidents du travail .....	5	1,3
Accidents de trajet .....	5	0,9

### ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2006 [1]

Secteurs d'activité	Accidents avec arrêt			Accidents avec incapacité permanente		
	2006	2000	Réunion/ France (en %)	2006	2000	Réunion/ France (en %)
Métallurgie .....	302	288	0,4	21	24	0,4
BTP .....	815	585	0,6	64	62	0,7
Transports, eau, gaz, électricité .....	479	358	0,5	36	30	0,6
Services, commerces et industries de l'alimentation	633	576	0,2	39	40	0,6
Industrie de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie .....	36	56	0,4	1	8	0,1
Industrie bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtements et cuirs et peaux .....	114	162	0,6	8	19	0,3
Commerce non alimentaire .....	337	285	1,4	20	27	0,5
Activités de service I (1) .....	524	590	0,4	38	35	1,4
Activités de service II (2) et travail temporaire .....	600	418	0,5	34	32	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>3 840</b>	<b>3 318</b>	<b>0,5</b>	<b>261</b>	<b>277</b>	<b>0,6</b>

(1) : les activités de service I correspondent aux activités financières et cabinets d'études, assurances, recherche publique, administrations locales (collectivités territoriales et administration hospitalière, uniquement pour les salariés contractuels) autres administrations, autres activités, accueil à domicile, bureaux d'essai, organismes de formation (personnel enseignant et administratif).

(2) : les activités de service II et travail temporaire correspondent aux activités de travail temporaire, nettoyage et désinfection, professions de santé, vétérinaires, action sociale sous toutes ses formes (dont une partie de l'activité des services d'aide à la personne), formation (stagiaires des centres de formation professionnelle), organisations économiques, sociales et culturelles, services aux personnes et à la collectivité, activités autres.